

## REGLEMENT DE L' ELECTION DU « SPORTIF HYEROIS DE L' ANNE 2017 »

**Article 1 :** La Ville d'Hyères organise la « Cérémonie en l'honneur des champions hyérois 2017, le jeudi 18 janvier 2018 à 18 heures à l'espace nautique de la Vilette.

Le principe est de proposer au grand public de voter pour élire le sportif de l'année 2017 (toutes catégories confondues) selon une liste de nominés arrêtée par un jury.

### **Article 2 :** Le Vote

Les votes s'effectueront par le biais du site internet ou de Facebook de la ville d'Hyères entre le mardi 09 janvier et le mercredi 17 janvier inclus.

Le jeu est ouvert à tous

Un seul vote par personne sera accepté

### **Article 3 :** Le Jury

Un jury de 7 personnes désignera entre 10 à 12 nominés et participera au vote. Il est composé de :

- Monsieur Jean Pierre GIRAN - Maire de la Ville d'Hyères
- Monsieur Francis ROUX - Premier Adjoint - délégué aux sports
  - Vice Présidente du Conseil Départemental
- Monsieur Florent BACCI - Conseiller Municipal Délégué aux Sports et à l' Événementiel
  - Madame Nathalie PEBEREL - Conseillère Municipale Déléguée au Nautisme
  - Madame Julie LUCIANI - Conseillère Municipale Déléguée au Sport Scolaire
  - Madame Christiane FONS - Directrice du Service des Sports
  - Monsieur Le Président de l'Office des Sports

### **Article 4 :** Désignation du Lauréat

Le Lauréat sera désigné parmi les nominés selon le total des votes pondérés de la façon suivante :

- le jury compte pour 50 % du vote final
- le vote du public comptera pour 50 % du vote final

**Article 5 :** Les résultats des votes seront dévoilés le jeudi 18 Janvier 2018 à 18 heures à l'occasion de la Cérémonie en l'honneur des Champions Hyérois 2017,